

Questions et Demandes Cfdt PSTE

INC AT/MP du 18 novembre 2022

1. Gestion des excédents de la branche AT-MP

La branche AT/MP a affiché un **excédent de plus de 1,7 Mds€**.

Comment a été utilisé cet excédent après compensation vers l'Assurance Maladie ?

La Cfdt demande que l'excédent 2021 soit utilisé prioritairement pour renforcer les moyens humains dans les services de prévention en région et au niveau de la DRP pour le pilotage.

2. Prévention

2.1 Frais de fonctionnement dans les services prévention

Les contrôleurs et ingénieurs de la prévention s'inquiètent des moyens mis à leur disposition pour fonctionner dans de bonnes conditions.

En effet, les budgets de fonctionnement et de déplacement doivent suivre le nombre d'agents en activité, ce qui n'est pas toujours le cas. Ainsi, suite aux redéploiements de postes entre caisses ou entre IC et CS, les effectifs de préventeurs qui se déplacent ont augmenté, envisagez-vous d'octroyer des budgets de fonctionnement supplémentaires ?

La Cfdt demande l'arrêt des diminutions constantes COG après COG des frais de fonctionnement pour permettre aux agents de réaliser leurs missions.

2.2 Action « Alerte Prévention »

Les actions à distance vers les TPE dans le cadre de **l'action « Alerte Prévention et Alerte prévention grave »** ont eu d'excellents taux de retour des TPE en IDF.

La **CFDT** souhaite savoir si la CNAM entend pérenniser cette action dans ces nouvelles orientations. Cela préfigure-il une généralisation d'actions à distance et une évolution vers une prévention « hors sol » ?

2.3 Bilan COG et capitalisation

De façon plus générale, la direction communique sur un retard de la signature de la COG lié aux négociations avec les partenaires sociaux sur l'organisation de la prévention de la SST en France.

La **CFDT** regrette qu'il ne soit pas prévu d'inscrire la capitalisation des précédents programmes comme action dans la future COG. Nous revendiquons sa prise en compte.

3. Reconnaissance et indemnisation : besoins en médecins et CRRMP

La CFDT constate un **manque de médecins dans tous les secteurs de la gestion de l'Assurance Maladie ou des AT/MP** (services médicaux et CRRMP), d'où des retards notamment dans tous les circuits de gestion des AT/MP/trajets.

La **CFDT** souhaite savoir comment les branches maladie et AT/MP comptent mobiliser des médecins, sachant qu'on ne peut pas tout miser sur le retour des médecins retraités ?

La **CFDT** propose également qu'au vu du nombre de **Maladies Professionnelles (MP) hors tableau en RPS**, de délester la reconnaissance complémentaire en créant les tableaux de MP correspondants (Cf négociation ANI branche ATMP en cours).

4. Tarification ATMP

4.1 Gestion Electronique des Documents (GED)

La mise en œuvre de la GED est plutôt bien perçue par les équipes mais son utilisation reste à améliorer.

Pour les équipes, l'interface GED-RP ne permet pas une gestion fluide notamment sur les possibilités de recherche des dossiers (possibilité de filtrer/trier par date de documents, par type de documents, etc.).

Une amélioration des **outils de pilotage** est souhaitée.

La **CFDT** demande que l'outil soit amélioré dans les mois à venir pour prendre en compte les difficultés rencontrées par les agents.

4.2 Traitement des rejets DSN

Les équipes reçoivent des rejets DSN (anomalies à traiter) en masse en début d'année et certains pourraient être plus facilement traités si un « blocage » était prévu lors de la création de l'entreprise auprès de l'Insee lorsqu'il n'y a pas d'indication d'un numéro de téléphone ou d'adresse mail de renseignée.

En effet, sans ces éléments, aucun interlocuteur n'est identifiable ce qui rend la gestion des anomalies compliquées.

De plus, la DTRP a réalisé un lissage de certaines anomalies DSN et les envoie périodiquement pour un traitement tout au long de l'année afin d'éviter un afflux en début d'année. Mais, les secteurs n'ont pas d'effectifs pour traiter ces rejets.

La CFDT demande à la branche de recruter les effectifs suffisants pour traiter régulièrement des anomalies en plus des missions quotidiennes et à développer les actions partenariales en amont avec l'URSSAF et l'INSEE.

4.3. Automatisation de la codification des DAT

La trajectoire RH de la COG 2018-2022 indiquait un lien avec l'automatisation de certaines activités comme celle de la codification des DAT.

Cette automatisation n'est toujours pas réalisée à l'heure actuelle. Un outil a été apporté pour faciliter cette codification (ADIA) mais il est insuffisant.

La CFDT demande que des outils performants soient mis à disposition des intervenants.

5. Retour sur dernière INC ATMP

La CFDT a pu découvrir avec satisfaction **le spot radio sur l'offre de service du Réseau ATMP sur le DUERP** et l'accompagnement des entreprises (méthodologie et aides financières) en réponse à la campagne AXA sur le « DUERP en 15 minutes ».

Ce type de communication va dans le sens des souhaits d'évolution des partenaires sociaux prévues dans le cadre de l'ANI en cours de négociation.

La CFDT souhaite savoir quand ce spot sera diffusé sur toutes les ondes ?